



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2017- 83 du 26 septembre 2017**

**OBJET - COMITE DE SUIVI DU THEATRE DU  
BRIANCONNAIS : désignation des membres**

*Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER*

Le 26 septembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 22

Nombre de pouvoirs : 9

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

**Avaient donné pouvoir :**

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Renée PETELET à Mme Nicole GUERIN
- M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER
- Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Jean-Louis CHEVALIER
- Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- Mme Catherine BLANCHARD à Mme Martine ALYRE
- M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE

Exposé des motifs :

Institué par le contrat de délégation de service public relatif au théâtre, le comité de suivi est un outil d'animation et de dialogue entre l'autorité délégante de la CCB et le délégataire (l'association ADAC). Ce comité peut en outre conduire des missions de contrôle de l'exécution de la délégation au nom de la communauté de communes.

Il est présidé de plein droit par le vice-président délégué à la culture, à savoir Jean-Louis Chevalier et comprend 2 conseillers communautaires. Y participent également, conformément à la convention de délégation, le directeur général des services et le chef de pôle service à la population.

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant notamment compétence en matière d'équipement culturels d'intérêt communautaire ;

**Vu** la convention de délégation de service public en affermage pour la gestion et l'exploitation du théâtre du Briançonnais du 26 avril 2017, et notamment son article 24-2 ;

**Vu** la proposition de la commission culture du 7 septembre 2017 ;

**Vu** l'avis du bureau en date du 25 septembre 2017 ;

**Considérant** que l'article 24-2 de la convention de DSP susvisée prévoit la constitution d'un comité de suivi, présidé de plein droit par le vice-Président délégué et composé de deux conseillers communautaires titulaires et deux conseillers communautaires suppléants ;

**Considérant** qu'il y a lieu, suite à la recomposition partielle du conseil communautaire, de désigner ces représentants de l'organe délibérant au sein du comité de suivi ;

**Considérant** que le conseil communautaire décide de voter au scrutin public par accord unanime de l'assemblée ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**


- **Désigne** membres du comité de suivi du théâtre les conseillers communautaires suivants :
  - En qualité de titulaire : Catherine VALDENAIRE, en lieu et place de Philippe MICHELON,
  - En qualité de suppléants : Martine ALYRE et Jean-Franck VIOUJAS, en lieu et place de Claudine CHRETIEN et Catherine VALDENAIRE ;
- **Précise** que le comité se compose désormais comme suit :


Titulaires	Suppléants
Nicole Guérin	Martine Alyre
Catherine Valdenaire	Jean-Franck Vioujas

- **Rappelle** que le vice-président délégué à la culture, le directeur général des services et le chef du pôle services à la population sont membres de droit dudit comité ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.



Date affichage : 10 OCT. 2017